



Le nouveau projet des parcours différenciés : un outil pour contrer le décrochage

Sainte-Agathe-des-Monts, le 15 janvier 2014 – Le 15 janvier la Commission scolaire des Laurentides conviait ses partenaires et des représentants des médias pour présenter les parcours différenciés mis sur pied pour mener la lutte au décrochage parmi ses élèves et les jeunes de la région. Ce nouveau programme est issu d'une préoccupation de la communauté éducative face aux difficultés constatées particulièrement par les élèves de 15 ans de deuxième ou troisième secondaire qui se désengagent de leur cheminement scolaire ainsi qu'à l'égard des jeunes qui ont quitté le milieu scolaire et toute activité de formation.

En réponse aux besoins des élèves qui interrompent leurs études, ne les poursuivent plus ou qui sont à risque de décrocher, la Commission scolaire lançait dès le début de l'année scolaire 2013-2014 le projet des parcours différenciés qui comporte quatre volets. Tout d'abord, des interventions de dépistage sont mises en œuvre auprès des élèves âgés de 15 ans inscrits en 2^e ou 3^e secondaire considérés les plus vulnérables. L'élève bénéficie d'un suivi personnalisé et d'un encadrement quotidien effectués par un psychoéducateur. On s'attarde également à la gestion des départs pour en questionner les motifs et effectuer des opérations de relance auprès de l'élève qui manifeste son désir d'interrompre ou de mettre fin à ses études. De plus, des intervenants communiquent avec les élèves de 15 ans et plus qui déjà ne fréquentent plus un établissement scolaire pour leur offrir de joindre une école de milieu soit, de recevoir l'enseignement des matières de base et d'orientation dans l'enceinte d'une maison des jeunes. La clientèle des élèves admissibles à la formation générale des adultes est aussi orientée vers cette voie de formation ou en formation professionnelles. Ainsi, chacun des élèves reçoit une aide individualisée répondant à ses besoins particuliers selon son propre parcours scolaire.

L'ensemble des interventions sont empreintes tant d'une approche pédagogique que sociale. C'est pourquoi sont mis à contribution les centres de services de santé et de services sociaux, les carrefours jeunesse emploi, les maisons des jeunes, le Directeur de la protection de la jeunesse, chapeautés par la Table de concertation jeunesse Laurentides, le Conseil jeunesse des Pays-d'en-Haut et le Regroupement des tables de concertation de la MRC des Pays-d'en-Haut. Un Comité exécutif des parcours différenciés dirigé par la Commission scolaire des Laurentides oriente les actions complémentaires de tous les partenaires. Le soutien de ces derniers se traduit sous différentes formes telles une aide financière, l'implication de leurs intervenants, le suivi des interventions et l'accueil de nouveaux lieux de formation.

Pour la présidente de la Commission scolaire des Laurentides, madame Gisèle Godreau, les parcours différenciés répondent à notre engagement de favoriser la persévérance, la réussite et l'épanouissement des élèves jeunes, adultes ou en difficulté ainsi que de contribuer au développement de la région. Elle souligne à ce titre la mobilisation et la concertation exemplaires de tous les acteurs qui composent la communauté éducative se déployant autour de la CSL.

Tu veux te donner une seconde chance ou vous voulez offrir une seconde chance à un élève? Vous pouvez communiquer avec la CSL à infoparcours@cslaurentides.qc.ca ou au 819 326-0333, poste 2132.

Sources :

Marie-Claude Séguin
Coordonnatrice parcours différenciés
Commission scolaire des Laurentides
819 326-0333, poste 2132
seguinm@cslaurentides.qc.ca

Marie-Josée Lorion
Secrétaire générale et directrice des communications
Commission scolaire des Laurentides
819 326-0333, poste 2005
lorionm@cslaurentides.qc.ca